

INTERVIEW

Dtn Continuer à imaginer, comme à une certaine époque, que l'on pourrait avoir 1 cadre par région fédérale est totalement irréaliste dans le contexte actuel. Pouvoir conserver l'effectif actuel serait déjà bien ! Il faut d'ores et déjà envisager une restructuration et une réorientation de leurs missions notamment en fonction des attentes du ministère qui sont leur capacité à œuvrer pour le sport de haut niveau et pour les publics cibles, notamment les publics en difficulté sociale.

S Un dernier mot sur l'AG électorale ?

Dtn Étant fonctionnaire, j'ai un devoir de réserve. Je souhaite bonne chance aux deux candidats et j'invite les présidents de club à une lecture attentive et réaliste des projets. Je souhaite qu'un *maximum* de présidents de clubs et de gérants de SCA puisse prendre part au vote et ainsi s'exprimer sur l'avenir de leur fédération. Pour cela, le vote par internet est un outil remarquable que je ne peux que leur conseiller puisqu'il s'inscrit totalement dans la logique de développement durable dont je parlais un peu plus haut ! ■

Les délégations pour l'Olympiade 2009-2012

5 délégations obtenues pour la période 2005-2008	9 délégations obtenues pour la période 2009-2012
Arrêté du 27 décembre 2004	Arrêté du 15 décembre 2008
Plongée en scaphandre	Plongée en scaphandre en tout lieu
Plongée en apnée	Plongée en apnée
	Plongée libre
Hockey subaquatique	Hockey subaquatique
Pêche sous-marine	Pêche sous-marine
Nage avec palmes	Nage avec palmes
	Tir sur cible subaquatique
	Orientation subaquatique
	Nage en eau vive

Les précisions obtenues dans le cadre des pratiques de plongée scaphandre et apnée permettent de mieux définir le contour du champ d'application de ces délégations en les appréhendant de manière plus précise. L'obtention de quatre nouvelles délégations consacre le caractère pluridisciplinaire de la FFESSM en même temps que la reconnaissance même de l'existence de ces disciplines en tant qu'activité à part entière au sein de notre fédération. Pour plus de précision sur le champ réglementaire de la délégation, vous pouvez consulter l'article de Pierre Dunac, pages 34 et 35 du précédent *Subaqua* (janvier - février 2009 - n° 222). L'obtention de la délégation pour la nage en eau vive constitue une avancée significative et une grande victoire pour l'ensemble des bénévoles qui n'a jamais cessé de se mobiliser

pour faire vivre cette discipline au sein de la FFESSM. La FFCK avait la délégation pour la nage en eau vive depuis 1990 et les divers responsables de la FFESSM n'ont jamais pu l'obtenir. La stratégie d'équipe et le travail de fond mis en place au cours de l'année 2008 par les divers protagonistes intéressés par l'avenir de cette discipline a porté ses fruits. Cette réussite est très importante pour la FFESSM et pour celles et ceux qui œuvrent au sein de la commission. La FFESSM va enfin pouvoir présider à la destinée de la discipline, participer activement à son développement aux niveaux national et international. La fédération et ses organismes déconcentrés sont désormais légitimes pour toutes leurs démarches institutionnelles relatives à l'organisation et à la promotion de la nage en eau vive. X.S.

Stage 2008 de formation à l'habilitation de chef de plongée scientifique du CNRS



Après les "Observatoires océanologiques" de Banyuls, de Marseille et de Roscoff, celui de Villefranche-sur-mer (Oov) a accueilli, du 1^{er} au 12 septembre 2008, le 22^e stage de formation au certificat d'aptitude à l'hyperbarie (CAH 1B) et à l'habilitation de chef de plongée scientifique (CPS) du CNRS (voir *Subaqua* n° 264 "Plongeur scientifique, qui estu ?"). Douze futurs plongeurs scientifiques y ont participé. Il s'agissait d'une action nationale, commanditée par l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Sa mise en œuvre a été réalisée par la formation permanente (FP) de la délégation Côte d'Azur du CNRS. Ce stage, d'une durée de 15 jours, a été coordonné pour la formation permanente du CNRS par Jocelyne Gosselin, conseillère ressources humaines et formation permanente, CNRS, délégation régionale Côte d'Azur, et pour l'Oov, par le Dr Jean-Philippe Labat, maître de conférences, université Pierre et Marie Curie, responsable des moyens à la mer de l'Oov et par le Dr Stéphane Jacquet, animateur du stage, chargé de recherche à l'INRA, CAH 2B et chef de plongée scientifique du CNRS.

La première semaine a essentiellement été destinée à la formation concernant la pratique de la plongée et des règles et

procédures de sécurité entre la surface et 40 m. Une formation sur les accidents liés à la plongée, la théorie, la prévention et les procédures d'urgence, a été réalisée par les médecins du centre hyperbare du CHU de Nice et l'Union départementale des sapeurs pompiers 06. La deuxième semaine a plus particulièrement concerné la mise en œuvre des acquis de la première semaine dans le cadre de l'organisation d'opérations de plongée type, proposées par des scientifiques plongeurs de la communauté. Le but était d'apprendre aux stagiaires la pratique et l'organisation d'opérations sous-marines, grandeur nature. Des intervenants scientifiques de l'Oov, de l'université de Nice (UNSA), de l'université de Bretagne occidentale, de l'INRA et du COM ont participé ou animé ces opérations. Également, une formation a été donnée sur le droit maritime concernant la plongée scientifique par le professeur Jean-Pierre Beurrier, université de Nantes. L'encadrement plongée a été constitué de scientifiques possédant la qualification à enseigner la plongée. À l'issue de la formation et des examens pratiques et théoriques, les 12 candidats ont obtenu le CAH 1B parmi lesquels 5 ont obtenu la qualification de chef plongeur scientifique du CNRS. ■

Dr Stephan Jacquet